**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



## 200060 Indemnité de panier

#### 1. Identification

200060
INDEMNITE DE PANIER
0060
Indemnité de panier
200060
INTER - Interministériel
Indemnitaire
01/01/1972
01/09/2017

#### **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200060\_INTER\_INDEMNITE\_DE\_PANIER.pdf\\ https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_4\_collectif.XLSX$ 

Commentaire	

#### 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 73-979 du 22 octobre 1973 relatif à l'attribution d'une indemnité de panier en faveur de certains personnels des administrations de l'Etat		
Arrêté du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de panier allouée à certains personnels des administrations de l'Etat		FPPA000001A

#### 3. Conditions d'attribution

### 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

Contractuel	
N - Cont situa handi ou conj mili décédé	
S - Stagiaire	
T - Titulaire	

**Date d'édition:** 07/03/2023

#### 3.1.2 Populations exclues

N - Pers civil payé à l'acte ou la tâche

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Peuvent percevoir l'indemnité de panier les personnels des administrations de l'Etat suivants :

1ºMinistères économique et financier:

- Agents du service intérieur qui exercent les fonctions de veilleur de nuit dans les locaux de l'administration centrale et de
- l'établissement public La Monnaie de Paris. Agents assurant les fonctions de veilleur de nuit ou de gardien de nuit dans les services relevant de la direction générale des finances
- Agents affectés au sein de structures assurant la sécurité, la continuité du fonctionnement, la disponibilité et l'exploitation des infrastructures techniques, des applicatifs et des éditions dans les services relevant de la direction générale des finances publiques.

2° Ministère de l'éducation nationale:

- Pompiers et gardiens relevant de la direction des bibliothèques et de la lecture publique.
  Gardiens relevant de la direction chargée des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
  Gardiens relevant du centre nationale de la recherche scientifique.

3° Ministère de la culture:

- Agents de surveillance et de service, titulaires et auxiliaires, des archives de France.
   Agents chargés du contrôle de la surveillance des archives nationales.
   Surveillants et agents de service de l'école nationale supérieure des beaux-arts.
   Agents du mobilier national et des manufactures nationales chargés de la surveillance de nuit.

- Ouvriers chargés de la conduite des fours et des moufles de la surveillance de Ouvriers chargés de la conduite des fours et des moufles de la manufacture de Sèvres. Personnel de surveillance des services extérieurs des musées de France. Personnel de surveillance relevant des conservations régionales des bâtiments de France. Agents du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.
- Surveillants et agents de service de l'école nationale supérieure des arts décoratifs.
- 4º Ministère des armées:
   Agents qui exercent les fonctions de veilleur de nuit, dans les locaux des services relevant du ministère de la défense et de ses établissements publics administratifs sous tutelle.

Les agents doivent exercer leurs fonctions entre 21h et 6h, et pendant au moins six heures consécutives.

#### 3.5 Autres conditions

Néant

## 3.6 Conditions d'exclusion

Sont exclus du bénéfice de cette prime

- les agents logés par une concession de logement par nécessité absolue de service les agents relevant des corps paramédicaux du ministère des armées ainsi que les agents non titulaires exerçant des fonctions identiques et les ouvriers de l'Etat du ministère des armées.

#### 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
201793	I.F.S.E.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D

#### **Commentaire**

Cette indemnité est incompatible avec les indemnités 201794 (COMPLEMENT INDEMNITAIRE) et 201829 (GARANTIE INDEMNITAIRE) au même titre que 201793 (I.F.S.E.)

#### 5. Modalités de liquidation

#### 1 - IND PANIER

#### 5.1 Expression métier

Le taux de cette indemnité est de 12,90 F par nuit et par agent (2,58 euros: Montant à vérifier selon le convertisseur INSEE).

**Date d'édition :** 07/03/2023

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	Néant

#### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

#### 6. PAY

#### **6.1 Information PAY**

Mouvement 20
Code origine : 0 (Mois courant) ou 1 (Année courante) ou 2 (Année antérieure)
Code Indemnité : 0060
Sens : 0 (Payer) ou 1 (Retenir)
Mode de calcul : A (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc ou mettre 0000
Montant : en centimes d'euros
Libellé explicatif : (25 caractères maximum) précisant notamment la période concernée, il sera repris sur le bulletin de paie.

#### 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Non
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Non